LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251216-CC_2025_0175-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_175 AUTORISATION À DONNER AU PRÉSIDENT DE PROCÉDER, EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF AU MANDATEMENT DES DÉPENSES DANS LA LIMITE DU ¼ DES CRÉDITS VOTÉS AU BUDGET 2025

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V) précise que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251216-CC_2025_0175-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président, en l'attente du vote du budget primitif 2026, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce pour l'ensemble des budgets : principal et annexes, conformément au tableau ci-dessous :

Budget Général

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
20-Immobilisations incorporelles	126 720,00 €	*21 720,00 €*	26 250,00 €
204-Subventions d'équipement versées	6 758 388,45 €	*2 327 124,45 €*	1 107 816,00 €
21-Immobilisations corporelles	5 036 285,10 €	*286 395,10 €*	1 187 472,50 €
23-Immobilisations en cours	5 038 799,05 €	*628 799,05 €*	1 102 500,00 €

Budget Assainissement Régie

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
20-Immobilisations incorporelles	1 272 388.50 €	*13 715.50 €*	314 668.25 €
21-Immobilisations corporelles	192 500.00 €	*0.00 €*	48 125.00 €
23-Immobilisations en cours	6 811 348.50 €	*3 601 886.35 €*	802 365.54 €

Budget SPANC

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
21-Immobilisations corporelles	32 104.36 €	- €	8 026.09 €

Budget Eau

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
458103 - AEP	750 000,00 €	- €	187 500,00 €

Budget Bois énergie

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
21-Immobilisations corporelles	326 328,39 €	4 204,30 €	80 531,02 €

Budget déchets

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
20-Immobilisations incorporelles	25 000.00 €	*0.00 €*	6 250.00 €
21-Immobilisations corporelles	2 385 329.00 €	*0.00 €*	596 332.25 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251216-CC_2025_0175-DE

Budget tourisme

Chapitre	Crédits 2025	*dont RAR*	Ouverture crédits 2026
21-Immobilisations corporelles	93 800.00 €	*0.00 €*	23 450.00 €
23-Immobilisations en cours	1 849 500.00 €	*539 000.00 €*	327 625.00 €

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.16 15:12:01 +01'00'

Date : 2025.12.16 14:57:51 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251216-CC_2025_0175-DE

